

Conseil d'Administration du 25 février 2016

Quand on parle de déontologie...

En l'absence, une nouvelle fois du Préfet – maintenant Préfet de la région Aura - c'est le vice-président représentant les collectivités, Pascal Bonnetain, qui a animé les débats. Somme toute, un conseil d'administration où l'absentéisme est une fois de plus marqué – 17 administrateurs présents sur 38 – et **qui ne m'aura toujours pas permis de faire connaissance avec certains administrateurs jamais vus depuis mon arrivée dans cette instance**. Le jour où l'on parle charte de déontologie cela pose question !?

Activités 2015

L'approbation de l'annexe financière et du bilan 2015 du contrat d'objectifs a été l'occasion de souligner pour ma part que ces bons résultats étaient le reflet de l'implication et de la motivation du personnel, malgré les baisses des moyens de fonctionnement et des effectifs.

Taux de participation de l'employeur à la prévoyance

Après présentation assez exhaustive du Directeur général de l'historique du dossier, je suis intervenu pour indiquer **qu'il était regrettable de constater qu'une fois de plus, il était demandé au CA d'entériner uniquement une décision déjà prise par nos tutelles**.

Puis, j'ai souligné que ce résultat avait été obtenu de haute lutte par le personnel et ses représentants (contre analyse juridique commanditée par le SNE qui montrait que la participation employeur était tout à fait possible et grève de début 2015 suivie à 67 % entre autres).

Ensuite, j'ai demandé que la prise en charge par l'employeur soit portée à 80 %. En effet, compte-tenu des économies réalisées grâce au nouveau marché, si la prise en charge de la complémentaire par l'Agence était de 80 %, l'établissement ferait encore des économies par rapport à une prise en charge à 75 % avec l'ancien marché. Par ailleurs, ce taux serait cohérent au regard du taux de financement des dossiers prioritaires du 10^e programme.

Enfin, j'ai mis à profit ce point pour demander de mettre à discussion deux mesures concernant la protection sociale complémentaire des agents, afin d'améliorer la couverture de tous :

- La prise en charge complète par l'employeur du reste à charge lors d'un accident du travail (ce type d'accident est très rare dans les agences). En effet, nous avons constaté par le passé qu'un différentiel pouvait subsister entre les indemnités perçues de la sécurité sociale et la réalité des dépenses de l'agent.
- La prise en charge par l'employeur des jours de carence qui s'appliquent en cas d'arrêt maladie aux apprentis, lesquels sont de plus en plus nombreux au sein de nos établissements.

Ces demandes sont symboliques financièrement pour l'agence mais appréciables pour les agents concernés.

Le DG a plaidé l'arbitrage interministériel et la cohérence de taux inter-agence. Il a indiqué que les économies étaient aussi bien pour l'agence que pour les agents. Le commissaire du gouvernement a

dit les difficultés pour obtenir la reconduction de la prévoyance à l'identique et indiqué le risque de remise en cause – par Bercy - si on allait au-delà de 75 %. Pour autant, le DG s'est engagé à étudier les demandes faites au cours de cette séance et de faire un retour au CA sur les possibilités de les prendre en compte.

Compte-tenu de ce qui précède, j'ai voté pour l'adoption du taux proposé.

Remises gracieuses de majorations

Ce point a été l'occasion pour les représentants des collectivités d'exprimer à l'unisson leur inquiétude quant à l'indigence de plus en plus marquée des moyens humains laissés par l'Etat aux agents comptables des collectivités. Ceci entraîne des délais de traitement de toutes les opérations financières qui commencent à devenir problématiques pour les collectivités et pour les entreprises avec lesquelles elles travaillent. A l'agence, nous sommes toujours dans les délais objectifs.

Patrick et moi restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Votre représentant à ce CA



Sylvain IRRMANN